

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 104 Rect.

présenté par

Mme Amiable, M. Muzeau, M. Brard, M. Gosnat, M. Lecoq, Mme Billard,
M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre,
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, après le mot :

« certifications, »,

insérer les mots :

« la mise en œuvre du passeport orientation et formation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'étendre l'obligation triennale sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle des salariés à la mise en œuvre du passeport formation.